



ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Commissariat aux comptes



## **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

Siège social : 1 rue Saint Cyrice  
12000 RODEZ

-o0o-

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018*

- - - - -

A l'assemblée générale de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 21 janvier 2019



SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT  
Christian ALBOUY

## **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

M. J. C.

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/08/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	7 941	7 941		
		TOTAL	7 941	7 941		
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 439		2 439	2 439
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	382 382	322 130	60 252	28 276
		Autres immobilisations corporelles	138 790	131 506	7 284	16 492
		Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL	523 613	453 636	69 976	47 207	
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations	152		152	152
		Créances rattachées à des participations				
Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés						
Prêts Autres immobilisations financières		1 218		1 218	2 988	
TOTAL	1 371		1 371	3 141		
Total I		532 925	461 577	71 348	50 348	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises	1 487		1 487	1 469
		TOTAL	1 487		1 487	1 469
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	147 559		147 559	197 019
		TOTAL	147 559		147 559	197 019
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement	20 303	406	19 896	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		435 498		435 498	429 721	
Charges constatées d'avance (4)		4 907		4 907	5 385	
Total II		609 755	406	609 348	633 595	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 142 681	461 984	680 696	683 944	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

M. J. C.

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	7 100	7 100
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	229 161	196 164
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	86 082	32 996
	Fonds associatifs avec droit de reprise:		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	<b>Total I</b>	<b>322 343</b>	<b>236 261</b>
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	3 724	12 392
	Provisions pour charges	89 902	153 260
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		4 842
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	<b>Total II</b>	<b>93 626</b>	<b>170 494</b>
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1
	Emprunts et dettes financières divers (3)	20 360	1 145
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 255	39 703
	Dettes fiscales et sociales	64 143	90 339
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10	
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	128 957	146 000	
	<b>Total III</b>	<b>264 726</b>	<b>277 188</b>
	Écart de conversion passif IV		
	<b>Total du passif (I+II+III+IV)</b>	<b>680 696</b>	<b>683 944</b>
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	264 726	277 188
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		





# Compte de résultat

M. J. C.

Période de l'exercice 01/09/2017 31/08/2018  
 Période de l'exercice précédent 01/09/2016 31/08/2017  
 \* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 625	1 100
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		9 625	1 100
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95	6
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		976
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	95	982
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		9 530	117
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		4 842	17 498
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			1 092
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 292 442	1 130 800
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+XII) XIV		1 206 359	1 097 804
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		86 082	32 996
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		384 384	376 876
Bénévolat		384 384	376 876
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges		384 384	376 876
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole		384 384	376 876

# Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/08/2018

ASS M.J.C. Rodez

## Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	1
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	1
2.1	Actif immobilisé	1
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	1
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	1
2.2	Actif circulant	1
2.2.1	État des stocks	1
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	1
2.2.3	Précisions sur d'autres créances significatives	1
2.2.4	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	1
2.3	Dépréciation de l'actif	1
2.4	Fonds associatifs	1
2.4.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	1
2.4.2	Le résultat de l'exercice	1
2.4.3	Réserve pour projet associatif	1
2.4.4	Provisions	1
2.4.5	Passifs non comptabilisés	1
2.4.6	Fonds dédiés	1
2.4.7	Précisions sur d'autres dettes	1
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	1
2.6	Compte de résultat	1
2.6.1	Ventilation des produits d'exploitation	1
2.6.2	Contributions volontaires en nature	1
3	Informations relatives à la fiscalité	1
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	1
1	Informations concernant la mise à disposition :	1
2	Informations relatives à l'effectif	1

# 1 Principes et méthodes comptables

## Présentation des comptes :

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat
- L'Annexe.
- 

## Méthode générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC N° 1999-01 DU 16 février 1999 dans sa version consolidée publiée le 20.09.2016 par l'ANC.

La ville de Rodez a renouvelé la convention avec notre Association en date du 18 décembre 2015 pour une durée de 3 ans (2016-2017-2018). Cette convention tripartite (Ville de Rodez, M.J.C de Rodez et F.R.M.J.C) fixe les objectifs et moyens alloués à la M.J.C de Rodez.

Comme prévu à l'article IV de la convention pluriannuelle d'objectifs, la contribution de la ville a fait l'objet d'une délibération (Délibération n°17-251). Toutes les autres dispositions de cette convention demeurent inchangées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Changement de méthode de présentation :

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Evènement principaux, faits majeurs :

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de la période.

## **2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**

### **2.1 Actif immobilisé**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. (Art 213-1)

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés (Art 213-06).

Les modes et durées d'amortissements sont présentés ci-après.

**2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	7 941	-	-	7 941
<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains	2 439	-	-	2 439
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	333 039	57 903	8 368	382 573
	Install. générales, ag. Am. divers	11 611	-	-	11 611
	Matériel de transport	28 052	-	-	28 052
	Mat bur., informatique, mobilier	96 515	2 614	-	99 128
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>471 655</b>	<b>60 517</b>	<b>8 368</b>	<b>523 804</b>
<b>Immobilisations financières</b>	Participations	152	-	-	152
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	2 989	2 980	4 750	1 219
	<b>Total IV</b>	<b>3 141</b>	<b>2 980</b>	<b>4 750</b>	<b>1 371</b>
	<b>Total général</b>	<b>482 738</b>	<b>63 497</b>	<b>13 118</b>	<b>533 116</b>

## 2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			60 517		
Immobilisations financières			2 980		
<b>TOTAL</b>			<b>63 497</b>		

## 2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			1 655		6 713
Immobilisations financières					4 750
<b>TOTAL</b>			<b>1 655</b>		<b>11 463</b>

**2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé**

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
<b>Amortissements incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	7 941	-	7 941
<b>Amortissements corporelles</b>	Terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	304 763	25 926	8 368
	Install. générales, ag. Am. divers	9 955	517	-
	Matériel de transport	28 052	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	81 678	11 304	-
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
Total III	424 448	37 747	8 368	453 827
<b>Total général</b>	<b>432 389</b>	<b>37 747</b>	<b>8 368</b>	<b>461 768</b>

## 2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		37 747		
<b>TOTAL</b>		<b>37 747</b>		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	37 747		
<b>TOTAL</b>	<b>37 747</b>		

## 2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		1 655	6 713
<b>TOTAL</b>		<b>1 655</b>	<b>6 713</b>

### 2.1.2.3 Modalités d'amortissements

(Art. 833-3-2)

Description	Mode	Amortissement sur
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an
Matériel Club	Linéaire	De 1 à 10 ans
Matériel salle spectacle	Linéaire	De 3 à 10 ans
Agencements - installations	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique.	Linéaire	De 3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel appareil ménager	Linéaire	5 ans

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 État des stocks

La valeur brute des stocks de fournitures est déterminée en fonction du prix d'achat du produit :

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Fournitures de bureau	1 487		1 487
<b>TOTAL</b>	<b>1 487</b>		<b>1 487</b>

**2.2.2 Actif circulant / dépréciations**

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	-	-	-	-
Placements	-	407	-	407
<b>TOTAL</b>	-	407	-	407

### 2.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

Produits à recevoir :

Factures à établir :

Partenariat soutien Rutech	300
Mairie de Rodez – participation Carte Zap – été 2018	3 459

Subvention à recevoir :

Mairie de Rodez – Subvention de fonctionnement solde	100 000
Conseil Régional – Aide à la structure	20 000
Conseil Départemental – Aide club sportif de Haut Niveau	1 500
Conseil Départemental – Saison Culturelle 2018	22 000
Onda – Aide à la diffusion Chute	300

### 2.2.4 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

#### 2.2.4.1 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance MAIF	3 780		
Ressource SI	553		
FFVB : Affiliation Licences Engagement Equipe	574		

### 2.3 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Usagers				
Autres Obligations			407.	
<b>TOTAL</b>			<b>407</b>	

### 2.4 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel. Le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

### 2.4.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	7 100			7 100
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	196165	32 996		229 161

- (1) Préciser, le cas échéant, que la ou les subventions sont maintenues au passif car affectées à des biens renouvelables par l'association, les legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés ; le cas échéant rappeler le montant correspondant à la valeur du patrimoine intégré à l'actif lors de la première comptabilisation des immobilisations correspondantes, les autres apports sans droit de reprise.
- (2) Dont réserve pour projet associatif à détailler en 2.4.3 ci-après

### 2.4.2 Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'élève à 86 082 €

Ce dernier intègre un résultat sur exercice antérieur exceptionnel dû à un rescrit Urssaf (concernant la Zone de Revitalisation Rurale) pour un montant net (remboursement Urssaf suite à contrôle) de 80 709 €.

### 2.4.3 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif/de la fondation » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Réserve pour projet associatif	42 086				42 086
Réserves actions culturelles	30 216				30 216
Reserve fonctionnement Jeunesse	123 121	32 996			156 117
Réserve Actions jeunesse	742				742

## Provisions, fonds dédiés, autres passifs

**2.4.4 Provisions**

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	12 392	511	9 179	3 724
Provisions pour charges	153 260	12 603	75 961	89 902
<b>TOTAL</b>	<b>165 652</b>	<b>13 114</b>	<b>85.140</b>	<b>93 626</b>

**2.4.4.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations**

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	511		
Provisions pour charges	12 603		
<b>TOTAL</b>	<b>13 114</b>	<b>407</b>	

**2.4.4.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises**

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	9 179		
Provisions pour charges	75 961		
<b>TOTAL</b>	<b>85.140</b>		

## 2.4.4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	153 260	12 603	75 961	89 902
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>153 260</b>	<b>12 603</b>	<b>75 961</b>	<b>89 202</b>

## 2.4.4.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	89 902		89 902
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes de retraite dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
  - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé, âge plancher 62 ans – âge plafond 67 ans
- taux d'actualisation : ...1.20%,
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1 % .

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de .55....%

La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la suivante

Un placement exceptionnel dans un contrat CNP Assurance à été effectué le 12 septembre 2017 pour un montant initial de 50 000 €.

#### 2.4.4.5

### 2.4.5 Passifs non comptabilisés

### 2.4.6 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

### 2.4.6.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Institut Français Novado 3 - 2016	3 750	3 750	3 750		
Culture et Justice 2017	2 000	1 092	1 092		0
<b>TOTAL</b>	<b>5 750</b>	<b>4 842</b>	<b>4 842</b>		<b>0</b>

### 2.4.7 Précisions sur d'autres dettes

(Art 833-13)

Fournisseurs – factures non parvenues :

Fédération des MJC – Frais administratifs	243
Fédération des MJC – Appels à cotisations	19 605
Commissariat aux Comptes - Honoraires	2 900
Club Reversement aide aux clubs	1 500
Journal officiel – Dépôt des comptes	50
Fédération MJC – Reverse cplt poste	3 333
Expert-comptable - Honoraires	2 494
Burlat – Topos Escalade	1 032
AEIS – Abonnement portail Wifi	3 108
Locations salle - Club	160
Formation FFCK Stage Canoé	130
Animation stage ZAP été	480

Indemnité FRMJC	4 488
Sacem	209

Autres charges à payer :

Congés payés	21 418
Charges congés payés	10 083
Autres charges (Primes)	9 000
Charges sur primes	4 464
Formation	3 420

#### 2.4.7.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

Ville de Rodez	100 000
Direction Régionale des Affaires Culturelles	24 500
Communauté d'Agglomération	3 333
Aide à l'emploi	1 124

## 2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	1 371	1 371	

DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	147 559	147 559	
Charges constatées d'avance		4 907	4 907	
<b>TOTAL</b>		<b>153 837</b>	<b>153 837</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		20 361	6 231	14 130	
Fournisseurs et comptes rattachés		51 255	51 255		
Dettes fiscales et sociales		64 143	64 143		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		10	10		
Produits constatés d'avance		128 957	128 957		
<b>TOTAL</b>		<b>264 726</b>	<b>250 596</b>	<b>14 130</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	25 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 784
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

## 2.6 Compte de résultat

### 2.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Répartition des produits d'exploitation :

Cotisations association	48 168
Cotisations activités	301 502
Licences	21 941
Manifestations – stages – encarts	129 518
Partenariats extérieurs	37 168
Mises à disposition – Foyers – cessions	19 271
Subventions	463 593
	-----
Total	1 021 161

## 2.6.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Locaux situés 1 rue Saint-Cyrice à Rodez	Suivant estimation de la Mairie - Année 2016	
Soutien aux activités (frais de personnel)	Suivant estimation de la Mairie - Année 2016	
Frais de transport non remboursés aux bénévoles (indemnités kilométriques)	Suivant barème admis au plan fiscal	
Bénévolat	Suivant estimation heures annuelles valorisées à 10 € chargé	384 384

## Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 900
Au titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>2 900</b>

### **3 Informations relatives à la fiscalité**

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

#### **3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE ne s'applique pas aux entités qui ne se livrent pas à des activités lucratives pour lesquelles un crédit d'impôt de taxe sur les salaires est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (§ 3.3).

Selon les modalités de calcul, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

## 1 Informations concernant la mise à disposition :

Mise à disposition de salariés par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

## 2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	2
Agents de maîtrise et Techniciens	9	1
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>3</b>